

## PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 30 mai 2006

### I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2006

**Vote :** Pour : 21 Contre : 6

### II - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

1 - Ester en justice pour défendre la commune dans une action intentée contre elle concernant des servitudes de passage des conduites d'alimentation en eau potable des sources de Vollore Montagne par l'intermédiaire de la défense recours des assurances de la commune mandatant Maître VIGNANCOUR François, avocat au barreau de Clermont-Ferrand dont l'étude est située 43 av. Julien à Clermont-Ferrand (63).

2 - Contrat de fourniture de carburants avec l'entreprise LORENZINI suite appel d'offres et décision de la commission d'appel d'offres du 15 mai 2006.

3 - Marché de fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) avec l'entreprise COFITEC à Clermont-Ferrand (63) suite appel d'offres et décision de la commission d'appel d'offres du 15 mai 2006.

4 - Elaboration de plans topographiques Camping et parc Lasdonnas par le cabinet Bisio et associés à Beaumont (63) pour un montant de 6830,00 € HT suite appel d'offres et décision de la commission d'appel d'offres du 15 mai 2006.

5 - Contrat de la SARL C'NET – Chovet domiciliée à la Chapelle Agnon (63590) concernant le nettoyage des vitreries du cinéma de Courpière avec une hausse de tarif de 4%, soit un montant forfaitaire par intervention de 38,91 Euros T.T.C.

6 - Contrat avec la Société Multinett, Madame PRIVAT Myriam, domiciliée 4 rue Jean Zay à Courpière (63120) concernant le nettoyage de vitrerie de la salle d'animation, de la piscine, du 1<sup>er</sup> étage de la mairie et de la bibliothèque pour un montant de 408 Euros T.T.C.

7 – Convention de mise à disposition pour démolition entre l'EPF-SMAF et la Commune de Courpière relative à l'immeuble cadastré BI 1, avenue Foch.

8 – Signature de la Charte du Jazz(s) Auvergne Festival passée entre l'Agence Régionale Auvergne Musiques Dances et la commune de Courpière pour l'organisation du concert jazz du 25 mars 2006.

9 – Arrêté n°37-2006 portant délégation du droit de préemption auprès de l'EPF-SMAF pour un bien bâti cadastré BR n°28 5 et 286, sis au 28 rue du 11 Novembre à Courpière, pour un montant de 9600 Euros, en vue de maîtriser, dans les parties agglomérées de la commune, les zones inondables classées en aléa fort. (cf annexe).

10 – Signature d'une convention entre l'EPF-SMAF et la commune de Courpière concernant la mise à disposition pour démolition de l'immeuble cadastré BI 1.

### III – AFFAIRES GENERALES

#### III / 1 – OBJET : RETRAIT DE LA COMMUNE DE COURPIERE DU SYNDICAT DE CYLINDRAGE DU CANTON DE COURPIERE.

**Suite aux** modifications qui seront apportées prochainement dans la gestion du syndicat de cylindrage dont tout particulièrement le départ en retraite de son principal agent, la commune préfère développer en régie les prestations de débroussaillage de ses chemins.

**Décision du** retrait de la commune de COURPIERE du Syndicat Intercommunal de Cylindrage du Canton de Courpière à compter du 1er janvier 2007.

**Vote :** Pour : 21 Contre : 6

#### III / 2 – Objet : TRANSFORMATION DE LA REGIE DE RECETTES DU CINEMA EN REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES .

Pour le paiement exclusivement des frais postaux et de transport Avance maximum de 150 €

**Vote :** Pour : 21 Abstentions : 6

## IV – AFFAIRES DU PERSONNEL

### IV / 1 – OBJET : CREATION DES POSTES SAISONNIERS DU CAMPING ET DE LA PISCINE.

- 1 maître nageur à temps complet
- 1 maître nageur suppléant et entretien piscine à mi-temps
- 1 agent des services techniques chargé de l'accueil et de la régie piscine-camping et de l'entretien à temps complet
- 1 agent des services techniques à mi-temps le cas échéant .

Ces personnels pourront être employés sur une période n'excédant pas 4 mois soit du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2006. Ces périodes incluent les congés payés.

**Vote :** Pour à l'unanimité.

## V – AFFAIRES FINANCIERES

### V / 1 – OBJET : RECONDUCTION LIGNE DE TRESORERIE.

Le contrat d'ouverture de crédit avec Dexia CLF Banque se terminant le 25 mai 2006, décision de le reconduire **pour** un montant maximum de 750 000 € dans les conditions suivantes :

Montant : 750 000 €

Durée : 12 mois

Index des tirages : T4M

Taux d'intérêts : index + marge de 0,09 %

Périodicité de facturation des intérêts : Trimestrielle

Commission d'engagement : néant.

**Vote :** Pour à l'unanimité.

### V / 2 – OBJET : AUTORISATION PLACEMENT FINANCIER.

**Considérant** que l'emprunt réalisé en fin d'exercice 2005 n'a pu être utilisé suite au retard des travaux de la salle Jean Couzon, **décide** de placer les fonds provenant d'un emprunt non encore utilisé en ouvrant un compte à terme auprès du Trésor Public, pour un montant de 500 000 € et pour une durée de 6 mois au taux de 2,77 % et 200 000 € et pour une durée de 3 mois au taux de 2,54 %.

**Vote :** Pour : 21 Contre : 6

## VI – AFFAIRES URBAINES ET TRAVAUX

### VI / 1 - POUR INFORMATION : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (D.I.A.)

### VI / 2 - MARCHE COMPLEMENTAIRE MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION DE L'ESPACE MULTI ACTIVITES AVEC LE CABINET D'ARCHITECTURE C.H.M.

**Dans le prolongement de la signature de l'avenant n°1 de maîtrise d'ouvrage déléguée avec l'OPAC**, il est nécessaire d'acter auprès de l'architecte les modifications intervenues dans plusieurs domaines de mise en œuvre de cette réalisation relative aux points suivants :

- Phasage en deux tranches distinctes des travaux avec une première visant la construction du tennis couvert, du tennis extérieur et une seconde concernant l'extension et la restructuration de la salle J. COUZON à la demande de la commune.
- Modification du délai global de l'opération.
- Modification du programme de la salle multi activités ayant entraîné une modification du coût de revient prévisionnel de l'opération.
- Réactualisation des coûts de revient.

**Adoption** de l'avenant n°1 à la convention de Maîtrise d'œuvre avec l'architecte sous l'appellation marché complémentaire pour un montant supplémentaire d'honoraires de 76752,37€ H.T. portant ainsi le montant total des honoraires de CHM ARCHITECTES à 254845,37€ H.T déjà compris dans la convention de mandat .

**Vote :** Pour : 21 Contre : 6

**VI / 3 - APPROBATION LANCEMENT APPEL D'OFFRES OUVERTS POUR LA 2<sup>ème</sup> TRANCHE DE L'ESPACE MULTI ACTIVITES.**

**Approuve** le lancement par l'OPAC, maître d'ouvrage délégué, d'appels d'offres ouverts par lots et corps d'état séparés pour le démarrage des travaux de la deuxième tranche de l'espace multiactivités.

**Vote** : Pour : 21 Contre : 6

*L'appel à candidatures, pour les entreprises qui veulent soumissionner pour la deuxième phase des travaux de l'espace multi-activités, vient de paraître dans la presse.*

*Dans le même temps, le maire a proposé au Conseil Municipal de dénommer cet espace « Espace Coubertin ». Deux raisons ont guidé ce choix : D'une part, sa localisation rue Pierre de Coubertin, d'autre part, l'aspect consensuel de cette dénomination reflétant les meilleures valeurs du sport et de la culture.*

*La grande salle Jean Couzon garderait son nom pour conserver la mémoire de cet industriel local à l'origine de cet équipement. Resteraient à dénommer la salle de tennis couvert, le dojo, la salle de musculation, la salle de danse et les salles à la disposition des associations.*

*Sur cet espace COUBERTIN, sur les futures salles, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos observations, vos propositions.*

**VI / 4 – OBJET : APPROBATION AVENANT N° 1 – MARCHÉ LOT N°1 – CHLORATION CHAIZE HAUTE.**

Mise en place sur le réseau d'un by-pass et réducteur de pression dans un regard béton préfabriqué, a pour effet d'augmenter le montant du marché qui passe de 50 328,45 H.T (montant initial) à 57 718,45 € H.T. soit une incidence de 14,68 %.

**Vote** : Pour à l'unanimité.

**VI / 5 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION RENOVATION RESEAU ALIMENTATION A.E.P. DU QUARTIER BARBETTE.**

Le réseau existant (datant des années 70) d'adduction en eau potable du quartier de BARBETTE dessert plus de 50 habitations. Il s'avère être défectueux (multiples fuites) et il est nécessaire de prévoir à son renouvellement.

**Approuve** le projet, son plan de financement dont le montant prévisionnel du programme s'élève à 117 000 € HT.

Les travaux projetés visent à :

- Poser des canalisations en fonte de 60 à 100 mm selon les rues.

- Raccorder les habitations et les poteaux d'incendie existants.
- Reprendre les enrobés.

**Sollicite** Monsieur le Président du Conseil Général et de l'agence de l'eau, condition indispensable en vue de sa réalisation.

**Vote** : Pour à l'unanimité.

**VI / 6 – OBJET : DROIT DE PASSAGE SUR DOMAINE COMMUNAL PARCELLE AU VILLAGE DE RODDIAS.**

**Accorde** un droit de passage à la parcelle section ZP n° 14 1 P sur le domaine privé de la commune cadastré ZP N°339.

**Vote** : Pour à l'unanimité.

**VI / 7 – OBJET : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT RESEAUX FRANCE TELECOM AVENUE DE THIERS.**

Signature d'une convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier et fixant la participation de la commune à **956,80 Euros T.T.C**

**Vote** : Pour à l'unanimité.

**VI / 8 – OBJET : ACQUISITION AMIABLE PARCELLES NON BATIES BO 51 – 52 (RECONQUETE DES BERGES DE LA DORE). (CF PLAN ANNEXE).**

Dans l'objectif de reconquête des berges de la Dore, La commune a convenu à l'amiable avec le propriétaire la cession des parcelles non bâties BO 51 et 52 au lieu dit de VALETTE,

Le prix de la transaction qui sera réalisé par acte notarié non compris, est proposé pour **un montant estimé à 125 Euros** pour l'ensemble de l'opération représentant une surface totale de 310 m2 (sous réserve de confirmation du document d'arpentage) soit une bande de 10 m de largeur le long de la Dore.

**Vote** : A l'unanimité

**VI / 9 – OBJET : APPROBATION CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE 2006 A.E.P. ET ASSAINISSEMENT.**

**Avec le** CABINET BISIO et Associés pour le lot AEP du programme 2006 (8100€H.T) pour le lot assainissement (7200€ H.T)

**Vote** Pour à l'unanimité.

**VI / 10 – OBJET : APPROBATION MARCHÉ ELECTRICITE EXTENSION DES ATELIERS MUNICIPAUX.**

**Retient** l'entreprise CLIM'ELEC dont le siège social se situe à COURPIERE pour un montant de 9473,40 € H.T.

**Vote** : Pour à l'unanimité.

**VI / 11 – OBJET : APPROBATION MARCHÉ ENTRETIEN ESPACE VERTS.**

**Retient** l'entreprise CHALEIL dont le siège social se situe à COURPIERE pour un montant de 31831.52 € H.T.

**Vote** : Pour à l'unanimité

**VI / 12– OBJET : APPROBATION LOCATION LONGUE DUREE VEHICULE UTILITAIRE.**

**Retient** l'entreprise Renault Cipriani à CLERMONT, pour un montant de loyer mensuel de 430€ H.T avec reprise de l'ancien véhicule pendant 59 mensualités pour un Renault Trucks Mascott 160.35 ch CAB.

**Vote** : Pour : 21 Abstentions : 6